

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2022B\_10\_058

**DECISION DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à 15h00, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

**PRÉSENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet

**EXCUSÉS :**

- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

**OBJET : MAISON DE LA MEUNERIE : DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE 2023**

Monsieur le Président présente les propositions de dates et horaires d'ouverture de la Maison de la Meunerie pour la saison 2023.

**Pour les publics individuels :**

- **Du 22 mars (Journée mondiale de l'eau) au 31 mai** : du mardi au vendredi, dimanche et jours fériés de 14h à 18h30.
- **Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août** : tous les jours de 10h30 à 13h et de 14h à 18h30.
- **Du 1<sup>er</sup> septembre au 5 novembre** : du mardi au vendredi, dimanche et jours fériés de 14h à 18h30.

**Pour les publics groupes :**

- **Du 22 mars au 5 novembre**, tous les jours de 9h à 18h, sur réservation, selon conditions.

Monsieur le Président demande l'accord du Bureau pour la validation des dates et horaires d'ouverture 2023 de la Maison de la Meunerie, tels que présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Approuve les dates et horaires d'ouverture de la Maison de la Meunerie pour l'année 2023, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE le 13 octobre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance

Annie RINEAU